

## COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE LICENCE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

## Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,

Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18.

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,

Vu la proposition du directeur de l'UFR Sciences et Montagne,

## ARRÊTE 2024-512

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de LICENCE

Mention : Géographie et aménagement

**Spécialité :** parcours classique et parcours santé pour la **validation du semestre 1** est fixée comme suit :

Vice-président  ➤ ASTRADE Laurent (MCF)  Membres  ➤ FORGET Marie (MCF)	Nom Prénom et Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)  Président	
ASTRADE Laurent (MCF)  Membres  FORGET Marie (MCF)	>	GAUCHON Christophe (PR)
Membres ➤ FORGET Marie (MCF)	Vice	-président
FORGET Marie (MCF)	>	ASTRADE Laurent (MCF)
	Mer	nbres
LASLAZ Lionel (MCF)	>	FORGET Marie (MCF)
	>	LASLAZ Lionel (MCF)

- Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire de le site universitaire du Bourget du Lac.
- **Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et *le directeur de l'UFR Sciences et Montagne*, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 22/11/2024

Pour le Président et par délégat Le Directeur de l'UFR Scell

Philippe GALEZ

Richard TAILLET

Ampliation aux membres du jury d'examens